



LE RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Dernière mise à jour le 20/06/2023.

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de permettre aux participants de comprendre, identifier et gérer efficacement les situations de harcèlement sexuel et agissements sexistes en entreprise, tout en mettant en place des actions de prévention et de soutien.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Sensibiliser les collaborateurs à la problématique du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.
- Détecter les signaux d'alerte et les comportements à risque.
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de prévention et de sensibilisation adaptées.
- Accompagner et soutenir les victimes de manière bienveillante et empathique.
- Engager des mesures appropriées pour résoudre les situations problématiques et assurer un suivi régulier des actions menées.

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse aux responsables des ressources humaines, aux managers, ainsi qu'aux salariés désignés ou souhaitant devenir référents en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes au sein de leur organisation.

MODALITÉS D'ACCÈS

Sur inscription ou demande de devis, réalisation sous 2 à 4 semaines.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation individuelle ou en groupe dans vos locaux ou à distance en visio-conférence.

Tarif

NOUS CONSULTER

Réf.

PRO-000031

Contact

0750031226
contact@formaestro.fr
www.formaestro.fr

PRÉ-REQUIS

- Aucun

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter au préalable afin que nous puissions définir ensemble les modalités nous permettant de vous former dans les meilleures conditions.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance d'apports théoriques et mises en situation pratiques.



Niveau

Sans niveau de qualification



Modalité

Présentiel



Effectif par session

1 mini > 10 maxi



Durée

7 heures / 1 jour(s)



PROGRAMME

Comprendre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- Définir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
- Distinguer les différentes formes de harcèlement sexuel (quid pro quo, environnement hostile).
- Identifier les conséquences du harcèlement sexuel et des agissements sexistes sur les victimes et l'organisation.

Cadre légal et réglementation

- Exposer le cadre juridique du harcèlement sexuel et des agissements sexistes (lois nationales, directives européennes, conventions internationales).
- Présenter les obligations de l'employeur en matière de prévention et de protection des salariés.
- Expliquer les sanctions encourues en cas de manquement aux obligations légales.

Rôle et missions du référent harcèlement sexuel

- Décrire les missions du référent harcèlement sexuel et agissements sexistes.
- Élaborer une stratégie de prévention et de sensibilisation en entreprise.
- Établir un plan d'action pour soutenir et accompagner les victimes.

Identification et prévention des situations à risque

- Repérer les signaux d'alerte et les comportements à risque.
- Favoriser un climat de travail respectueux et inclusif.
- Mettre en place des actions de prévention et de formation adaptées à l'entreprise.

Gestion des situations de harcèlement sexuel et agissements sexistes

- Écouter et accompagner les victimes de manière bienveillante et empathique.
- Analyser et documenter les situations de harcèlement sexuel et agissements sexistes.
- Engager des mesures appropriées pour résoudre les situations problématiques (médiation, sanction, etc.).

Évaluation et suivi

- Mesurer l'efficacité des actions de prévention et de gestion des situations de harcèlement sexuel et agissements sexistes.
- Adapter les dispositifs existants en fonction des évolutions législatives, réglementaires et des retours d'expérience.
- Assurer un suivi régulier et une mise à jour des compétences du référent.



INTERVENANT(S)

Formateur consultant expert dans son domaine.

ÉVALUATION

Auto-évaluation et/ou QCM pour évaluation des connaissances avant entrée en formation et évaluation des acquis en cours ou en fin de formation.

ATTRIBUTION FINALE

Attestation des acquis / Certificat de Réalisation